

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 255

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 49

À l'alinéa 41, substituer au mot :

« modification »

le mot :

« révision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'intégrer l'objectif intermédiaire de division par deux du rythme d'artificialisation nette des sols dans le plan local d'urbanisme par la voie d'une révision du document d'urbanisme.